



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS FEMININES

PROCES VERBAL N° 17

Réunion restreinte du : 31 mai 2018

A : 14h 00

Lieu : Bois Guillaume

Présidente : Mme Françoise PORTELLO

Membres présents : Mme Marie Yvonne BEUDIN, M. Philippe GRISEL.

§§§§

RECOURS

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Féminines sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

HOMOLOGATIONS

CHAMPIONNAT U13 FEMININ

Journée du 12 mai 2018

Poule « ELITE »

US QUEVILLY ROUEN METROPOLE / ES VALLEE DE L'OISON

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Poule « EXCELLENCE » A

ENT. DEVILLE MAROMME CAILLY / AS MADRILLET CH. BLANC

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 7 € est infligée à l'ENT.DEVILLE MAROMME CAILLY pour feuille de match non conforme (absence arbitre assistant).

FC LE TRAIT DUCLAIR / FC ROUEN

Absence de la feuille de match, la rencontre est placée en instance d'homologation.

FC ROUEN 1899 / STADE DE SOTTEVILLE CC

Après récupération de la feuille de match, la rencontre du 21 avril 2018 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.



Poule « EXCELLENCE » B

LE HAVRE AC / ESMGA

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

ESM GONFREVILLE L'ORCHER / CS GRAVENCHON

Forfait déclaré du CS GRAVENCHON.

La Commission jugeant en 1^{ère} instance :

- enregistre le forfait du CS GRAVENCHON,
- donne match perdu par forfait avec 0 point sur le score de 0 but à 3, au CS GRAVENCHON pour en faire bénéficier l'ESM GONFREVILLE L'ORCHER sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 40 € au club du CS GRAVENCHON.

CHAMPIONNAT U16 FEMININ

Journée du 12 mai 2018

Poule « ELITE »

LE HAVRE AC / FC FEMININ ROUEN PE

US QUEVILLY ROUEN METROPOLE / ESM GONFREVILLE L'ORCHER

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

US LUNERAY / AS MADRILLET CHATEAU BLANC

Forfait sur le terrain de l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC.

La Commission jugeant en 1^{ère} instance :

- enregistre le forfait de l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC,
- donne match perdu par forfait avec 0 point sur le score de 0 but à 3, à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC pour en faire bénéficier l'US LUNERAY sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 60 € au club de l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC.

Matches de rattrapage

US LUNERAY / LE HAVRE AC

La rencontre du 07 avril 2018 jouée le 02 mai 2018 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

ESM GONFREVILLE / US LUNERAY

La rencontre du 21 avril 2018 jouée le 05 mai 2018 est homologuée sur le score acquis sur le terrain

US QUEVILLY ROUEN METROPOLE 1 / YVETOT AC

La rencontre du 21 avril 2018 jouée le 02 mai 2018 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Poule « EXCELLENCE » B

FC LE TRAIT DUCLAIR / O PAVILLY

FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY / CLEON OC

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Poule « EXCELLENCE » C

GRAND QUEVILLY FC / ENT. FC SOMMERY-J3S SERQUEUX

US QUEVILLY ROUEN METROPOLE 2 / AC BRAY EST



Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

FC NEUFCHATEL / FUSC BOISGUILLAUME

Forfait déclaré du FC NEUFCHATEL.

La Commission jugeant en 1^{ère} instance :

- enregistre le forfait du FC NEUFCHATEL,
- donne match perdu par forfait avec 0 point sur le score de 0 but à 3, au FC NEUFCHATEL pour en faire bénéficier le FUSC BOISGUILLAUME sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 40 € au club du FC NEUFCHATEL.

CHAMPIONNAT U18 FEMININ

Matchs de rattrapage

FC GISORS GVN27 / AL DEVILLE MAROMME du 17/03/2018 reporté le 10/05/2018

Forfait sur le terrain de l'AL DEVILLE MAROMME.

La Commission jugeant en 1^{ère} instance :

- enregistre le forfait de l'AL DEVILLE MAROMME,
- donne match perdu par forfait avec 0 point sur le score de 0 but à 3, à l'AL DEVILLE MAROMME pour en faire bénéficier le FC GISORS GVN 27 sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 60 € au club de l'AL DEVILLE MAROMME.

Journée du 12 mai 2018

FC GISORS GVN 27 / FC BARENTIN

O PAVILLAIS / AL DEVILLE MAROMME

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

FC CRIQUIERS / FCA LISIEUX

Forfait déclaré du FCA LISIEUX.

La Commission jugeant en 1^{ère} instance :

- enregistre le forfait du FCA LISIEUX,
- donne match perdu par forfait avec 0 point sur le score de 0 but à 3, au FCA LISIEUX pour en faire bénéficier le FC CRIQUIERS sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 40 € au club du FCA LISIEUX.

CRITERIUM SENIOR FEMININ

Journée du 6 mai 2018

Poule « ELITE »

ES TOURVILLE ARQUES / US SAINT LAURENT

JS SAINT LEONARD 76 / O PAVILLY

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



AS INCHEVILLE / GOURNAY SS

Forfait déclaré de GOURNAY SS.

La Commission jugeant en 1^{ère} instance :

- enregistre le forfait de GOURNAY SS,
- donne match perdu par forfait avec 0 point sur le score de 0 but à 3, à GOURNAY SS pour en faire bénéficier l'AS INCHEVILLE sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 50 € au club de GOURNAY SS.

Poule « EXCELLENCE » A

AS PETIVILLE / CANY FC

GERPONVILLE VALMONT / FC LE TRAIT DUCLAIR

AS ETOUTEVILLE YVECRIQUE / LE HAVRE FC 2012

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Poule « EXCELLENCE » B

JS SAINT NICOLAS / AS PLATEAU

AS BUCHY / AC BRAY EST

ASL FERRIERES / US LUNERAY

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Journée du 13 mai 2018

Poule « ELITE »

US SAINT LAURENT / AS INCHEVILLE

JS SAINT LEONARD 76 / ES TOURVILLE ARQUES

O PAVILLY / GOURNAY SS

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Poule « EXCELLENCE » A

CANY FC / GERPONVILLE VALMONT

AS ETOUTEVILLE YVECRIQUE / AS PETIVILLE

LE HAVRE FC 2012 / FC LE TRAIT DUCLAIR

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Poule « EXCELLENCE » B

AS PLATEAU / AS BUCHY

ASL FERRIERES / JS SAINT NICOLAS

US LUNERAY / AC BRAY EST

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§



COUPES DU DISTRICT DE FOOTBALL DE SEINE MARITIME

COUPE U13 FEMININ

½ finale du 19 mai 2018

STADE DE SOTTEVILLE CC / US QUEVILLY ROUEN METROPOLE
FUSC BOIS GUILLAUME / FC FEMININ ROUEN PE

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

La finale opposera le FUSC BOIS GUILLAUME à l'US QUEVILLY ROUEN METROPOLE qui se déroulera le samedi 2 juin 2018 à 10h30 sur les installations du FC BARENTIN.

COUPE U16 FEMININ

½ finale du 19 mai 2018

FUSC BOIS GUILLAUME / FC LE TRAIT DUCLAIR
US QUEVILLY ROUEN METROPOLE / FC FEMININ ROUEN PE

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Une amende de 7 € est infligée au FC LE TRAIT DUCLAIR pour feuille de match non conforme (absence arbitre assistant).

La finale opposera le FUSC BOIS GUILLAUME à l'US QUEVILLY ROUEN METROPOLE et se déroulera le samedi 9 juin 2018 à 15h00 sur les installations de SAINT AUBIN LES ELBEUF.

COUPE U18 FEMININ

½ finale du 19 mai 2018

O PAVILLY / FC CRIQUIERS

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

FC BARENTIN / OH TREFILIERIES NEIGES
Forfait sur le terrain de l'OH TREFILIERIES NEIGES.

La Commission jugeant en 1^{ère} instance :

- enregistre le forfait de l'OH TREFILIERIES NEIGES,
- donne match perdu par forfait sur le score de 0 but à 3, à l'OH TREFILIERIES NEIGES pour en faire bénéficier le FC BARENTIN sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 60 € au club de l'OH TREFILIERIES NEIGES.

La finale opposera l'O PAVILLY au FC BARENTIN et se déroulera le samedi 9 juin 2018 à 17h00 sur les installations de SAINT AUBIN LES ELBEUF.



COUPE SENIORS FEMININES

½ finale du 20 mai 2018

O PAVILLY / US LUNERAY
GOURNAY SS / AS INCHEVILLE

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

La finale opposera l'O PAVILLY à l'AS INCHEVILLE et se déroulera le dimanche 10 juin 2018 à 14h00 sur les installations de SAINT AUBIN LES ELBEUF.

§§§§

La Présidente de la Commission,

Françoise PORTELLO

Le Secrétaire de la Commission,

Philippe GRISEL